



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

**N° 2023-081 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE RUE DU GRAND
MARCHÉ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la clôture de la consultation relative à la démolition de l'immeuble situé 13 rue du Grand Marché, fixée au 12 juin 2023. Afin de respecter les délais souhaités en matière de réception du chantier, il est demandé au conseil municipal, à titre exceptionnel, de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de notifier le marché à l'entreprise retenue, sur la base des critères intégrés à la consultation et dans la limite des crédits inscrits au plan de financement adopté en séance (délibération n°2023-080).

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché de démolition de l'immeuble situé 13 rue du Grand Marché à l'entreprise retenue, sur la base des critères intégrés à la consultation et dans la limite des crédits inscrits au plan de financement adopté en séance (délibération n°2023-080).

Suivent les signatures.